



Saisie sur indemnisation Assedics par le juge du TI

Par **oiseau**, le **14/03/2013** à **16:57**

[fluo]bonjour[/fluo]

Les Assedics ont procédé ce mois-ci une retenue de 180 euros, sur la demande du juge, suite à une dette auprès du FGA,

Est-ce normal ce montant, compte tenu qu' on me prélevait 130 euros sur mon salaire quand je travaillais pour les mêmes raisons..

Pourquoi plus sur mon indemnisation de chômage??? qui est moins élevé que mon salaire quel recours ai-je?? merci à vous